

Compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 28 septembre 2020

Date de convocation du conseil municipal : 21 septembre 2020

Présents : M. RINGUET, Maire, Mmes MONTENON, BONNAVAL, adjointes, MM. BARDET, JEANROT, GIVERNAUD, JOFFRE, PINAUD, Mme BARRAT
Excusés : MM. AFONSO, LAVAUD

Monsieur GIVERNAUD a été élu secrétaire de séance

Attribution des offres concernant le marché de travaux pour la réhabilitation des trois maisons mitoyennes :

Le conseil municipal retient les offres les moins disantes pour les lots suivants :

- lot 4 – menuiseries extérieures et intérieures – entreprise ADAM : 18 341.77 € HT
- lot 5 – doublages cloisons plafonds isolation – entreprise GIRAUD : 15 738.93 € HT
- lot 6 : carrelage – faïence – entreprise DE MIRANDA : 5 680.00 € HT
- lot 7 : peinture revêtements de sols souples – entreprise CADILLON : 10 404.00 € HT
- lot 8 : plomberie sanitaire chauffage ventilation – entreprise PAROTON : 26 000.00 € HT
- lot 9 : électricité – entreprise PAROTON : 5 300.00 € HT

Les lots 1 et 3 n'ont reçu aucune offre. En ce qui concerne le lot 1, il est proposé de voir si les entreprises de gros œuvre qui ont répondu au lot 2 peuvent l'inclure en plus dans leur proposition. Le lot 3 n'ayant reçu aucune offre, et au vu du montant des travaux, il est proposé de relancer la consultation de trois entreprises.

Substitution de l'EPCI à ses communes membres pour le prélèvement au FNGIR :

Le conseil décide que la communauté de communes Bénévent -Grand -Bourg est substituée à la commune pour prendre en charge son prélèvement FNGIR prévu au 2.1 de l'article 78 de la loi n° 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010, à l'exclusion de la fraction calculée selon les conditions prévues aux 1° et 2° du a du D du IV du même 2.1.

Amendes de police :

La somme allouée pour l'année 2019 est de 555.80 €, un devis sera demandé à Evolis 23 pour des travaux de signalisation.

Création de réseau d'eaux pluviales aux Fougères :

Le devis d'Evolis 23 pour la création du réseau d'eaux pluviales au niveau du 30 les Fougères est accepté pour un montant de 3065.40 euros TTC, ce qui devrait permettre de résorber la formation de la flaque d'eau.

Atelier communal :

Des devis seront demandés pour la réfection de la partie arrière de la toiture, le remplacement de la grande porte, et les travaux de maçonnerie intérieure